



Procès-verbal No. 11

**Séance du Conseil général du jeudi 7 mars 2019,
20h00, salle Cotencher (collège de Rochefort)**

Présidence : Mr Künzi Jean-Michel (PS)

Le vice-président ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue aux conseillers communaux, aux conseillers généraux, à l'administrateur, au public et à la presse. Il signale l'absence de la Présidente Nathalie Fahrni pour cause de maladie et raison pour laquelle il préside. Il formule des vœux pour son prompt rétablissement ainsi que pour Bottge Francis, lui aussi absent pour raison de santé. Il est heureux d'apprendre que le règlement général de commune a été sanctionné par le Conseil d'Etat en date du 5 novembre 2018, règlement que chacun trouve à sa place et sur lequel on s'appuiera pour le déroulement des débats.

1. Appel

21 conseillers généraux sont présents :

PLR	Les Verts	GER	PS
BURRI Philippe FRASSE Prisca GOUGLER Thierry JUTZET Nicolas KÜFFER Pascal LODA Mary-Pierre NUSSBAUM Jacques R. REBER Christian RENAUD Eric VENTURA Fabio	CHERI Véronique GOBERT Steve NAGEL Jean-Luc QUENET Christelle RENFER Raymond	BARRAUD Véronique CIMA Damia SAUSER Jean-Denis	KÜNZI Jean-Michel RAUSIS Jean-Pierre SAUSER Noëlle

2 conseillers généraux sont excusés :

PLR	Les Verts	GER	PS
BOTTGE Francis		FAHRNI Nathalie	

La majorité absolue est à 11 voix, la majorité des 2/3 à 14 voix.

4 membres du bureau du Conseil général sont présents : M. Jean-Michel Künzi (vice-président), Mme Christelle Quenet (secrétaire), M. Jacques Roland Nussbaum (scrutateur), M Raymond Renfer (Scrutateur).

Les cinq conseillers communaux sont présents : Bavaud Christine (Les Verts), Humbert-Droz Damien (PLR), Beutler François (GER), Perrin Tony (PLR) et Lazeyras Antoine (PS).

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 décembre 2018
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'une zone réservée (*annexé*)
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'appui d'une demande de crédit inhérente à la réfection de la route de Champ-du-Moulin-Dessus (*annexé*)
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une réorganisation inhérente à l'entretien des bâtiments communaux (*annexé*)
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la formalisation des financements spéciaux de droit réglementaire (réserves) figurant au bilan de la commune de Rochefort (*annexée*)
7. Motion du parti Les Verts, écologie et liberté intitulée « 20% d'électricité photovoltaïque à Rochefort avant 2050 » (*annexée*)
8. Communications du Conseil communal
9. Questions et interpellations
10. Divers

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 décembre 2018

N. Sauser	Le groupe PS remercie la secrétaire pour l'établissement du PV et fait remarquer qu'en page 6 et 7 le nom de Lazeyras s'écrit avec un z et non un s.
J.-D. Sauser	Remarque en page 1, le 7 décembre est un vendredi et non un jeudi, et remarque en page 3, concernant le passage « personne n'entre en matière sur les chapitres 1 à 5 » propose de dire « aucune remarque sur les chapitres 1 à 5 », car s'il n'y a pas d'entrée en matière il ne peut pas y avoir de vote à la fin.
F. Ventura	Le groupe PLR remercie la secrétaire pour l'établissement du PV.
Vice-président	Demande de passer au vote du PV. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.
A. Lazeyras	Avant de poursuivre, le Conseil communal a une communication sur presque l'ensemble des arrêtés proposés ce soir. Bien que l'administrateur ait fait les demandes aux services des communes le 19 février, la réponse est arrivée cet après-midi et c'est pour ça que vous avez sur les tables des arrêtés qui ont été modifiés. Tous ne sont pas modifiés. Pour la zone réservée, il y a une nouvelle version qui a été adaptée. Concernant la formalisation des financements spéciaux de droit réglementaire (réserves) figurant au bilan de la commune de Rochefort, dans les arrêtés modifiés, le terme réserve est remplacé par financement spécial et il y a suppression de l'alinéa 2 de l'article 2, et de l'alinéa 2 de l'article 3. Ces modifications pour être conforme à la loi cantonale.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général à la création d'une zone réservée

Vice-président	Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et ouvre les débats.
N. Jutzet	Le groupe PLR va accepter ce rapport, il est satisfait du travail et de la nombreuse documentation très complète pour répondre à nos questions au sein du groupe ainsi que de la séance d'information, mais regrette et notamment les personnes présentes au sein de la commission, l'absence de consultation effective de cette commission. Dans le futur, souhait d'une meilleure coordination de cette commission avec le Conseil communal. Pour la suite, nous allons observer les travaux et les suivre.

J.P. Rausis	Le groupe PS s'est penché sur ce rapport, un sujet émotionnel, qui touche directement les citoyens, le porte-monnaie. C'est un sujet difficile à faire passer. C'est un des seuls sujets où on a encore une autonomie communale et c'est pour cette raison qu'il faut accepter ce rapport. Le refus de ce rapport nous mettrait entre les mains de l'Etat et il est mieux que le suivi se fasse au niveau communal. Le groupe PS va donc accepter ce rapport.
V. Barraud	Le GER remercie les auteurs de ce rapport et va accepter cet arrêté.
J.-L. Naguel	Désolé d'apporter une voix dissonante dans les discours que j'ai entendus jusque là. Ce que j'ai à dire ne représente pas l'avis de l'intégralité des Verts. Le processus de révision du PAL qui commence ce soir pour notre autorité - pour le Conseil communal cela a déjà commencé depuis un certain temps - est un des sujets politiquement le plus important de cette législature et même de la dernière décennie. Même si ce n'est qu'une étape, il y a un message politique qui doit être donné par le Conseil général, qui conditionnera la suite. C'est un sujet émotionnel qui devrait susciter les débats. Pour comprendre le dossier bien documenté mais où il n'y a pas d'historique, il faut se plonger quelques années en arrière, en 2008 lors de l'initiative pour le paysage. Si l'on demandait à la population et aussi aux Verts, pour inclure tout le monde, ce que demandait l'initiative pour le paysage qu'on a voté en 2012 sur la LAT et qui a été combattue en référendum, certains confondraient avec l'initiative Weber sur les résidences secondaires, d'autres comme moi se rappelleraient que dans cette révision la LAT a permis de poser des panneaux solaires sans demande de permis de construire. Et puis après, il y avait ces questions où on se disait que le but c'était de construire vers l'intérieur et on voulait éviter de mettre des nouvelles zones à bâtir sur de nouveaux terrains, donc comme c'était présenté à l'époque, c'était de définir les zones à bâtir, selon les besoins, pour les 15 prochaines années. La façon dont on comptabilisait la zone à bâtir n'a pas changé avec cette révision de la LAT. Le projet de ce soir a beaucoup d'impact sur ce qui est déjà construit et les gens qui ont voté à l'époque n'imaginaient pas que cela toucherait des zones déjà construites, mais plutôt d'éviter d'étendre des villages. Effectivement la LAT, article 15 prévoyait déjà que les zones à bâtir surdimensionnées devaient être réduites. Mais là, la plupart des gens se disaient en lisant la documentation de la confédération qu'effectivement s'il y a trop de terrain à bâtir, si Rochefort a prévu de construire sur les terrains avoisinants il faudra réduire cette surface. La plupart des gens ont compris ça, y compris moi. Dans l'esprit des gens, de réduire ces zones à bâtir surdimensionnées ça ne voulait pas dire raser les zones forestières, les potagers, les vergers. J'ai l'impression que si on applique la LAT comme Urbaplan, le Conseil d'Etat et le Conseil communal, c'est un échec, un coup dans l'eau d'un point de vue urbanistique, car ce coin de forêt, ce verger, ce potager n'aurait jamais été construit, donc ça ne changera pas grand-chose du point de vue de l'aménagement, ça n'augmentera pas la densification au niveau du nombre d'habitants, car il faut toujours bien distinguer ce qui est surface construite et nombre d'habitants. Et finalement ça n'empêchera pas le développement des parcelles qui vont se construire, puisqu'on met en évidence le souhait de toujours construire ces nouvelles parcelles. Donc pour l'urbanisme, je n'ai pas l'impression que cela change grand-chose, par contre c'est un excellent coup pour Urbaplan, car ils ont du travail depuis pas mal d'années et encore pas mal de mandats à venir jusqu'à ce que le PAL soit terminé et c'est surtout un excellent coup pour les avocats quand on voit le nombre de personnes qui sont concernées. Le plan directeur régional, c'était de la compétence du conseil communal et d'Urbaplan pour la technique. Par contre le projet zone réservée et ensuite le PAL, cela commence à être des discussions très politiques et là j'aimerais que le Conseil général prenne son rôle politique afin de définir l'avenir urbanistique de la commune ces prochaines années. L'approche qui est proposée par le Conseil communal paraît équilibrée, c'est-à-dire que l'on prend un petit peu partout pour éviter de fâcher, mais ça touche 105 biens-fonds, donc ça va mécontenter beaucoup de monde. Comme c'est reconnu dans le rapport lors de révision du PAL qui suivra si on accepte ce

gel, l'intention n'est pas de rendre illégal du fait de la zone réservée une situation conforme au droit : dans le cadre du PAL l'augmentation de la densité pour chaque zone sera examinée. Il faut bien anticiper ce qui va résulter de ce genre de mesure, ce n'est pas juste quelque chose que l'on peut décider nous-mêmes pour ne pas se le faire imposer par le Conseil d'Etat. Cela implique que ce soir si on accepte cette zone réservée et que l'on dézone ces terrains par la suite en suivant le processus que l'on est en train de mettre en place ce soir, l'on va devoir densifier fortement des zones de villas actuellement sur notre commune. Je prends l'exemple d'un propriétaire qui a une parcelle où il déjà construit sa maison à 25% de la densité maximale et il a la chance d'être en bordure de forêt. Et supposons qu'il y ait 25% de son terrain qui soit dans cette zone à la distance de la forêt. Ce qui veut dire que de facto, il se retrouverait si on enlève cette zone non constructible dû à la forêt comme c'est proposé à une densité de 33%, ce qui est illégal. Que fait le Conseil communal ? Il dit, il n'y a pas de problème il suffit d'augmenter la densité à 35%, c'est légal et tout est bon. Le problème est que son voisin qui lui n'a pas une distance à la forêt, dise il n'y a pas de raison que moi je ne puisse pas construire à 35%. Donc on va se retrouver avec toutes les zones du village où la densité va augmenter significativement.

A Montézillon il y a une densité de 10% mais il y a beaucoup de parcelles qui sont touchées, donc on va augmenter la densité à 25% ? je ne pense pas que les habitants de Montézillon qui ont une qualité de vie qu'ils veulent défendre souhaitent que des villas remplacent les potagers et les vergers. Le Conseil communal dit dans son rapport que le temps du débat inhérent à l'épineuse question du déclassement n'est pas encore prévu mais je pense qu'il faut un petit peu anticiper, quand je vois que l'on prévoit de densifier à plus de 30% un peu partout.

Si l'on regarde dans le rapport d'Urbaplan on trouve pas mal de détails, on a beaucoup parlé des zones de construction basses en disant qu'à Rochefort il y a une grosse zone et on a peut-être totalement mésestimé les effets proposés dans le plan directeur régional. On a manqué d'anticipation la première fois, j'aurais souhaité qu'on ne le fasse pas une seconde fois.

J'essaie de défendre une qualité de vie qu'on a à Rochefort pour ne pas se retrouver avec une densification qui ne correspondrait plus tellement à la typologie du lieu. Je pense que les gens qui sont venus s'installer dans notre village ou qui y sont nés cherchent un cadre de vie plus rural, un cadre de vie agréable qu'il faut préserver.

Il y a un débat politique à avoir. Qu'est-ce qu'on peut faire ? il faut définir la vision que l'on voudrait pour ces 20 prochaines années, quelle vision politique on veut. Augmenter la population de 30% et plus et construire un nouveau collège ou au contraire garder une certaine qualité de vie pour nos habitants ? Jusque là le législatif n'a pas eu le choix, c'était de la compétence du Conseil communal. Le Conseil général, ce soir a sa responsabilité à son tour et c'est à nous de nous exprimer.

Urbaplan propose de maintenir un certain nombre de zones non construites dans la zone à bâtir (zone orange), mais on pourrait décider d'en retirer un certain nombre, et cela satisferait ce chiffre de 6 hectares qui doit être sorti de la zone construite. Il y a aussi le problème financier, en principe si le canton tient ses engagements il devrait dédommager les propriétaires, par contre peut-être pas ceux qui ont des terrains qualifiés de non constructible et qui ont payé des impôts pendant des années et qui devront se battre pour toucher quelque chose. Ce serait beaucoup plus simple si on choisissait de déclasser quelques terrains qu'on garde en réserve pour y construire dans 40 ou 50 ans, si nécessaire, et qu'on dédommage ces propriétaires. Et puis en plus, il serait possible de faire d'une pierre deux coups, car certains de ces terrains sont une véritable épine dans le pied de la commune, typiquement les champs du Burkli qui sont depuis 10 ans un cauchemar juridique et qui va coûter une fortune en aménagement à la commune.

Quelque soit la décision de ce soir, nous serons responsables de faire notre plan d'aménagement par la suite. Un refus serait un message politique pour signaler que quelque chose cloche dans la façon de faire.

Ma conclusion : pour l'instant mieux vaut ne pas construire davantage si on n'arrive pas à mieux construire et préserver la qualité de vie. Je refuserai donc le projet.

A. Lazeyras (CC)

En premier lieu un Mea culpa du Conseil communal concernant la communication avec la commission de révision du PAL. Cette commission s'est réunie une seule fois, et on a plutôt discuter du principe de la zone réservée sans voir tous les détails, et après cette séance le Conseil communal a établi un plan qui correspondait à ce qui avait été discuté. La première remarque du service d'aménagement du territoire a été que la zone réservée pour la commune de Rochefort était trop petite, alors le Conseil communal s'est réuni une nouvelle fois et a décidé que tous les propriétaires devaient être traités de la même manière et de prendre essentiellement les parcelles qui étaient touchées par des limites d'inconstructibilité de par la forêt, et ça a été étendu finalement à l'ensemble des parcelles touchées par cette limite sur la commune. Ainsi on est arrivé en gros à une surface de zone réservée de 9 hectares, et l'une des premières remarques après ça était que la zone réservée de Rochefort était trop grande.

Le Conseil communal a conservé finalement cette zone réservée telle qu'elle est proposée ce soir.

Aujourd'hui on ne parle pas de dézonage mais plutôt de déclassement. C'est ce terme qui deviendra usuel surtout si on parle un jour d'indemnisation.

La zone réservée est là essentiellement pour éviter que des constructions ou des projets prennent vie au moment où on veut commencer la révision du PAL et qui rendrait plus onéreuse cette révision. La zone réservée ne doit pas être confondue avec la révision proprement dite du PAL. En réalité la révision du PAL n'a pas commencé et je comprends l'inquiétude de M. Naguel et je pense que c'est très important d'avoir ces différentes réflexions et remarques par rapport à l'avenir de la commune. Il y a des terrains qui ne sont pas aujourd'hui en zone réservée et qui peuvent être déclassés demain et à l'inverse des terrains en zone réservée aujourd'hui qui ne seront pas déclassés.

Cette zone réservée, ça veut dire que temporairement les propriétaires qui sont touchés par ces terrains-là vont avoir une restriction sur le droit à bâtir. La révision proprement dite va déployer ses effets à partir de demain. Quant aux compensations financières, c'est des indications mais rien n'est garanti. La révision de la LAT nous demande de densifier les zones à bâtir mais ce n'est pas acquis pour les terrains qui sont touchés par les zones réservées. On ne peut pas se prononcer de façon aussi simple.

J'aimerais vraiment que l'on fasse cette distinction.

Il a été évoqué la question des terrains du Burkli et le Conseil communal avait également décidé que les terrains avec des projets existants ou en cours ne seraient pas mis en zone réservée, mais ça ne veut pas dire que demain ces terrains pourraient être exploités comme ils le sont aujourd'hui. On ne peut pas se prononcer. Il faut faire la différence entre l'étape d'aujourd'hui et les travaux qui vont venir au futur. On est aux prémices des travaux de révision du plan d'aménagement

P. Burri

Il est positif de débattre de ce sujet fondamental et je remercie Mr Naguel d'avoir lancé le débat avec un exposé très intéressant, mais qui ne correspond pas tout à fait à la vision du PLR. Il est clair que la qualité de vie est prioritaire pour la commune de Rochefort et c'est ce que viennent rechercher ses habitants. On n'a pas envie de se retrouver dans des zones à haute densité. Néanmoins, reprenant l'exemple du collège, M. Naguel disait qu'il ne faut pas trop développer la commune pour ne pas devoir agrandir le collège, on a plutôt une vision différente : il faut développer la commune pour pouvoir maintenir le collège, qui est un élément fondamental dans notre commune pour ne pas comme dans certaines communes devoir déplacer les élèves dans d'autres communes. On a intérêt à développer notre population pour garantir ce collège et d'autres infrastructures qui existent (restaurants, sociétés locales). La vision du PLR est que la commune de Rochefort doit continuer son développement, que la population augmente et puis on trouve que sur ce dossier le conseil communal et Urbaplan ont trouvé une solution extrêmement élégante, qui permet de garder certains terrains qui

peuvent être construits dans les 5 années à venir, ce qui est fondamental, cela aurait été dangereux de bloquer le développement sur des terrains dans notre commune. Le travail fait est excellent, cette solution de prendre à plein d'endroits semble un bon moyen de pouvoir développer la commune.

Mais il est vrai que le canton de Neuchâtel a été traité de manière injuste, car nous ne sommes pas un canton extrêmement développé en matière de construction, il reste encore beaucoup d'espaces verts et malgré tout on doit dézoner pour le canton 60 hectares. Ce canton connaît le moins bon développement en suisse et c'est, sauf erreur, ce qui a pesé dans la répartition. Il est vrai que lors du vote en 2008, c'est là que je suis d'accord avec Mr Naguel, je n'ai pas compris que le canton de Neuchâtel allait autant être impliqué dans le cadre de ce projet : le Val-de-Ruz et Rochefort 17 hectares. Quand on regarde le Val-de-Ruz on n'a pas l'impression que c'est dense en termes d'habitation, les villages pourraient ne faire qu'une seule agglomération, on peut donc encore développer.

Ma position est partagée par la majorité du groupe PLR.

A. Laseyras (CC) Juste pour corriger, on parle de 76.6 hectares à diminuer pour le canton de Neuchâtel. Le Conseil communal est aussi conscient que la problématique de Rochefort est particulière, ceci d'autant plus que comme lu dans la presse on ne sait toujours pas ce qui va se passer avec la liaison ferroviaire Neuchâtel – Chaux-de-Fonds. Il semblerait cette semaine qu'une ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds se dessine et pour la commune de Rochefort de défendre ses transports publics avec son projet d'agglomération, d'urbanisation, est assez délicat. Cela rend compliqué les prochaines études que l'on va entreprendre. La solution du Conseil communal et d'Urbaplan a été contestée par le PAL, mais il a finalement trouvé que c'était une solution acceptable et défendable dans l'optique de la révision de la LAT au niveau fédéral.

J.-L. Naguel J'entends des choses un peu contradictoires. Cette révision de la LAT cherche à concentrer le développement à certains endroits, à densifier. Finalement la zone réservée est d'éviter ces constructions nouvelles au moment de la révision du PAL. Ce qui est bizarre est que ces constructions nouvelles augmenteraient la densification. Il ne faut pas densifier maintenant pour dire qu'on densifierait après, c'est paradoxal. Sur le message que le PAL commencera plus tard, pour moi il a commencé au moment où on a commencé à parler du plan directeur régional. Il est toujours plus difficile lorsqu'on a accepté une décision de remettre en question tout ce qu'on fait par le passé. C'est mon impression et j'entends bien la position du conseil communal.

Vice-président Constate que la parole n'est plus demandée, lit l'arrêté et demande de passer au vote.

L'arrêté est accepté par 14 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'appui d'une demande de crédit inhérente à la réfection de la route de Champ-du-Moulin-Dessus

Vice-Président Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et ouvre les débats.

N. Sauser Le groupe socialiste accepte la demande de crédit, vu que c'est un gros point noir pour la commune.

S. Gobert Le groupe des verts accepte la demande de crédit. Le rapport est bien expliqué. Le montant important traduit la difficulté de cette réfection.

D. Cimia	Le Ger accepte la demande de crédit.
J.-R. Nussbaum	Le groupe PLR accepte la demande de crédit.
Vice-Président	Constate que la parole n'est plus demandée, lit l'arrêté et demande de passer au vote. L'arrêté est accepté à l'unanimité

5. Rapport du conseil communal au Conseil Général relatif à une réorganisation inhérente à l'entretien des bâtiments communaux

Vice-président	Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et ouvre les débats.
J.-D. Sauser	Le GER remercie le Conseil communal et votera en faveur de l'arrêté.
J.-P. Rauzis	Le groupe socialiste accepte ce rapport et se réjouit de la proposition faite par le Conseil communal. La solution idéale était comme avant lorsque le concierge habitait dans le collège. Ensuite il y a eu plusieurs systèmes de conciergerie, qui n'ont pas vraiment donné satisfaction. Ce serait bien que ce poste revienne à un habitant de la commune.
P. Küffer	Le groupe PLR est moins favorable à priori à ce rapport. On aurait plutôt souhaité que cela soit affecté comme jusqu'à présent à une société privée. Le nettoyage ne s'improvise pas, le matériel et les produits sont spécifiques. On remercie le conseil communal de son rapport et le groupe PLR va majoritairement refuser.
R. Renfer	Le groupe des Verts est favorable au projet et remercie le Conseil communal.
F. Beutler (CC)	Merci pour l'accueil relativement chaleureux à ce projet. Pour répondre à M. Küffer et à ses doutes, on a confié la conciergerie à des entreprises. La première ne donnant pas satisfaction, on a fait appel à une deuxième entreprise de plus grande envergure, mais les résultats sont toujours insatisfaisants. On a donc décidé par souci de confiance, d'efficacité, de disponibilité que d'avoir quelqu'un qui s'occupe du collège ce pourrait être une solution. Les sociétés font le ménage du collège le soir, quand elles ont le temps de venir, et il n'y a aucun contact avec les personnes qui utilisent le collège et le matin vers 8h00-8h30 par exemple, on appelle le fontainier pour réapprovisionner en savon les distributeurs. Donc pour nous la meilleure solution est d'engager quelqu'un à un poste de 30 %. Comme l'a dit M. Küffer le nettoyage ne s'improvise pas, c'est un métier donc on va engager quelqu'un qui est spécialisé dans le nettoyage. On espère que le vote sera favorable à cette solution.
P. Küffer	Merci pour ces explications. Ce n'est pas un privé qui va pouvoir s'occuper de la conciergerie, mais certainement une personne mandatée par une entreprise. A 30%, difficile de confier cette tâche à une personne qui n'est pas spécialisée dans le nettoyage.
F. Beutler (CC)	Je tiens juste à préciser qu'on va prendre une personne à 30% qui sera spécialisée dans le nettoyage. C'est le but de notre démarche. On va prendre une personne polyvalente. Il y a aussi des déplacements sur frètereules.
P. Burri	Comment sera organisé le travail lors des vacances, d'absences pour cause de maladie ou d'accident de la personne éventuellement engagée ?

F. Beutler	Les autres employés communaux suppléeront comme c'est déjà le cas lors d'une personne absente. Le but est que le ou la concierge ne prenne pas 6 semaines de vacances en été, c'est là qu'il y a les grands nettoyages.
Vice-Président	Constate que la parole n'est plus demandée, lit l'arrêté et demande de passer au vote. L'arrêté est accepté par 12 voix pour, 8 voix contre

6. Rapport du Conseil communal au Conseil Général relatif à la formalisation des financements spéciaux de droit réglementaire (réserves) figurant au bilan de la commune de Rochefort

Vice-président	Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et ouvre les débats.
N. Sauser	Le groupe socialiste accepte le rapport et fait confiance au Conseil communal.
V. Chéri	Le groupe des Verts accepte ce rapport.
F. Ventura	Le groupe PLR accepte le rapport et est d'accord avec les choix du conseil communal.
V. Barraud	Le GER accepte le rapport.
Vice-président	Constate que la parole n'est plus demandée, lit les arrêtés et demande de passer au vote après chaque lecture. L'arrêté relatif à la constitution et à l'utilisation d'un fonds intitulé « financement spécial Déchets entreprises » est accepté à l'unanimité L'arrêté relatif à la constitution et à l'utilisation d'un fonds intitulé « Financement spécial Chauffage à distance (CAD) est accepté à l'unanimité L'arrêté relatif à la constitution et à l'utilisation d'un fonds intitulé « Financement spécial approvisionnement en eau » est accepté à l'unanimité L'arrêté relatif à la constitution et à l'utilisation d'un fonds intitulé « Financement spécial Traitement des eaux usées » est accepté à l'unanimité L'arrêté relatif à la constitution et à l'utilisation d'un fonds intitulé « Financement spécial Déchets ménagers » est accepté à l'unanimité L'arrêté relatif à la constitution et à l'utilisation d'un fonds intitulé « Fonds forestier de réserve » est accepté à l'unanimité L'arrêté relatif à la constitution et à l'utilisation d'un fonds intitulé « Réserve Aide à la fusion » est accepté à l'unanimité L'arrêté relatif à la dissolution de la réserve comptable figurant au bilan communal et intitulé « Réserve Cuchemanteau (Champ-du-Moulin) » est accepté à l'unanimité L'arrêté relatif à la dissolution de la réserve comptable figurant au bilan communal et intitulé « Réserve Bannière Brot-Dessous » est accepté à l'unanimité L'arrêté relatif à la dissolution de la réserve comptable figurant au bilan communal et intitulé « Réserve Chapelle Brot-Dessous » est accepté à l'unanimité

7. Motion du parti Les Verts, écologie et liberté intitulée « 20% d'électricité photovoltaïque à Rochefort avant 2050 »

J.-L. Naguel	Il y a une stratégie énergétique pour 2050, qui vise une production photovoltaïque de 18%. C'est une technologie qui est mûre et je pense qu'on peut faire mieux que les 3% actuellement et arriver facilement au 18% en 2050. En Allemagne on est déjà arrivé au 8% l'année dernière grâce à des subventions. Le but de la motion est de stimuler cette stratégie. Aujourd'hui une installation est déjà rentable en se basant sur trois critères : si on peut avancer la rétribution unique, car le montant est versé environ dans les 3 ans, si on a une grosse facture d'impôts car on peut déduire l'investissement aux impôts et si on autoconsomme une grande partie de l'électricité que l'on produit, environ entre 20% et 30%, ce qui fait qu'en général les vendeurs d'installation proposent un dimensionnement pour arriver à 20-30% d'autoconsommation. Ce qui fait que ça n'encourage pas énormément à une installation plus grande, qui est tout à fait possible et pas excessivement plus chère. C'est un peu dommage comme encouragement et cette motion permettra à ceux qui n'ont pas les moyens d'avancer la rétribution unique d'avoir quand même ce type de projet et pour les autres peut-être d'installer quelques panneaux de plus en se disant que si finalement la commune m'aide, je peux baisser mon autoconsommation à 15%, je produirai un peu plus et j'arriverai à cet objectif de 18% avant 2050. C'est le message que l'on veut faire passer avec cette motion. Le fonds communal de l'énergie pourrait servir au subventionnement des installations photovoltaïques. Je réponds volontiers aux questions.
Vice-Président	Demande qui accepte la motion, car il n'y a pas de discussion sur une motion.
J.-P. Rausis	Article 3.22 du règlement général.
T. Gougler	Si les motions peuvent faire l'objet d'amendements, donc il faut bien discuter pour qu'on puisse faire des amendements dessus.
P. Burri	On a toujours laissé la parole aux groupes depuis des années. Sur quels nouveaux principes on refuserait de discuter une motion ? Le groupe PLR rappelle que sur les énergies renouvelables il est sur la même longueur d'onde que les Verts. C'est un dossier qui nous intéresse également et on considère que cette motion est bien rédigée, avec un objectif réaliste, peut-être pas assez ambitieux. On aimerait néanmoins que dans la discussion qu'aura le Conseil communal, les mécanismes de dépenses soient bien contrôlés. Si tous les Rochefortois décident tout à coup de se mettre au photovoltaïque, je pense que le fond ne suffirait pas et qu'il faut qu'il y ait un système de limitation. J'aurais aussi une question : on sait que le rendement des installations photovoltaïques est très dépendant de l'autoconsommation, quand est-il de la possibilité de grouper ? Par exemple dans un quartier, un habitant pose des panneaux solaires, est-ce que les voisins peuvent aussi consommer ce courant ? Je pense qu'il est important que le mécanisme financier soit bien géré dans l'application de cette excellente motion.
J.-D. Sauser	Jusqu'à maintenant personne ne l'a remarqué, il y a deux articles du règlement qui sont contradictoires : le 3.19.d et le 3.22.3 et dans ce dernier il est indiqué, je crois quelque part qu'il n'y a pas de discussion.
Vice-Président	Non, cela n'est plus indiqué. Il n'y a pas de contradiction entre le l'article 3.19.d et l'article 3.22.3.
J.-D. Sauser	Je retire ma remarque.
J.-L. Naguel	Pour répondre à M. Burri, cela s'appelle une communauté d'autoconsommation. Cela s'applique déjà dans un immeuble et depuis c'est possible également de regrouper plusieurs maisons, voire de traverser une route. Les possibilités sont intéressantes. Dans

Vice-président	le cas ou quelqu'un aurait une maison qui se trouve derrière des sapins qui l'ombragent, son voisin pourrait mettre des panneaux et ainsi créer une communauté d'autoconsommation. Cela permet aussi, puisqu'il y a un coût de base dans une installation, de faire des installations plus rentables. Par contre il faudra créer une tranchée, tirer des câbles, mettre des compteurs, gérer toute la facturation. Mais c'est possible. Constate que la parole n'est plus demandée et demande de passer au vote. La motion est acceptée à l'unanimité.
----------------	--

8. Communications du Conseil communal

C. Bavaud (CC)	J'ai eu hier mon dernier téléphone officiel concernant la déchetterie et la mise en vigueur pour notre commune est le 1^{er} avril 2019. Les choses vont se passer très rapidement puisque les documents seront remis autour du 25 mars directement par Vadec et nous communiquerons les informations à l'aide d'un tout ménage d'ici 2 semaines. Nous ne pouvions pas le faire avant puisqu'effectivement nous attendions la convention et nous n'étions pas sûres de la date de début. Si les cartes officielles n'arrivent pas à temps dans votre boîte à lettres, vous pouvez vous rendre à la déchetterie dès le 1^{er} avril, personne ne sera refoulé.
A. Lazeyras (CC)	Le dimanche 17 mars, entre 10h00 et 12h00, il y aura l'émission « Aire de jeux » de RTN devant le collège. Tony Perrin et Christine Bavaud seront présents et tous les citoyens sont invités à participer.

9. Questions et interpellations

C. Reber	Nous vivons dans un monde connecté et mobile, ce qui implique un nombre croissant d'antennes sur le territoire pour garantir une bonne qualité de réception. Regarder son film en HD dans les transports publics et lire ses mails partout dans le monde demande une certaine infrastructure. Quelle est la situation dans notre commune, d'autant plus que si nous nous promenons à Rochefort l'augmentation des antennes est clairement visible ? En quelques clics j'ai trouvé le site Map.géo.adm.ch, site de la Confédération suisse où il est possible de voir tous les emplacements ainsi que le type d'antennes installées. Le constat est le suivant : pour les bons vieux émetteurs radio-tv aucune installation sur la commune, cependant nous trouvons 14 antennes GSM, 7 antennes 3G, 7 antennes 4G. Si l'on regarde encore de plus près on constate que pour le seul village de Rochefort il y a 8 installations, dont 3 GSM, 3 3G et 2 4G, un nombre important vu le nombre d'habitants dans ce secteur. On peut même voir des gabarits depuis quelques mois pour une nouvelle antenne. Cette situation m'interpelle, d'autant plus que prochainement la 5G arrive sur le marché avec toutes ses promesses : bientôt nous pourrions voir nos films préférés en réalité augmentée depuis notre jardin. Cette évolution rapide est peu coordonnée, et j'aimerais savoir de la part du Conseil communal s'il peut aujourd'hui garantir que toutes les normes légales sont respectées, spécialement dans le secteur zone village de Rochefort ? N'avons-nous donc pas déjà atteint les limites tolérées avec les antennes actuelles ? Ne devrions-nous pas avoir une stratégie communale pour limiter le nombre de ces antennes sur le territoire, tout en veillant à assurer une bonne couverture à la population rochefortoise ?
A. Lazeyras (CC)	Je ne suis malheureusement pas spécialiste de ces antennes, mais à priori lorsque l'on a des demandes, on renvoie au SAT (Service de l'aménagement du territoire) et il y a peut-être éventuellement un préavis de la commune qui est donné mais ça s'arrête là. Donc, je ne peux pas donner tellement plus de réponses. Le Conseil communal va se renseigner

	pour savoir ce qu'il en est. En tout cas au niveau de la 5G il n'y a pour l'instant rien du tout. Le Conseil fédéral a attribué les mandats aux trois opérateurs principaux pour ces antennes, il n'y en a encore aucune qui est posée, c'est le tout début. Il y a effectivement beaucoup d'antennes sur notre commune, et comme le faisait remarquer Christine Bavaud, il y en a beaucoup qui sont à l'usage des CFF le long de la ligne du Val-de-Travers, aux abords des tunnels pour permettre la communication avec les cheminots. Pour le reste, les antennes 3G et 4G sont -j'imagine- dans les normes légales mais s'il faut faire des vérifications le Conseil communal les fera et vous donnera, dans la mesure du possible, de plus complètes informations lors du prochain Conseil général.
C. Reber	Merci pour les explications, mais il y a aujourd'hui une réelle demande de la part de la population de savoir à quel taux ils sont soumis. Pourquoi chaque compagnie doit avoir une antenne ? Une antenne pour tout le monde ne ferait-elle pas l'affaire ? Ici, on est à un endroit stratégique, on n'a pas de fibre optique et les opérateurs vont rapidement mettre des antennes en place. Je ne fais pas la polémique de savoir si c'est dangereux pour la santé ou non, mais cela va dans tous les sens. Ce serait bien de savoir quelle est la tolérance et s'il y a des zones où la limite est déjà atteinte.
A. Lazeyras (CC)	C'est de la compétence de l'aménagement du territoire ou autres services cantonaux. La commune veut bien se renseigner, mais ce soir je ne peux pas vous en dire plus.
J.-D. Sauser	J'ai deux Questions. La première : Elle résulte d'un élément qui avait été donné lors de la dernière séance du Conseil général, page 3 du PV sur une intervention de Nicolas Jutzet demandant des éclaircissements sur l'association Sakado et de la réponse de Tony Perrin sur la finalisation d'une solution fin janvier. La deuxième : Qu'en est-il de la question des réverbères de l'hôtel de la Tourne ?
A. Lazeyras (CC)	Je vais commencer par répondre à la deuxième question. La situation n'a pas bougé, à savoir que le Conseil communal était plutôt favorable à trouver une solution avec des réverbères autoalimentés, c'est-à-dire avec capteurs solaires et nous étions dans un premier temps bloqué par le prix qui était de l'ordre de grandeur de chf 30'000.- l'un et il en faut deux pour un passage piétons traversant une route cantonale, ce qui fait un total de chf 60'000.-, et sans compter les divers équipements en plus comme les batteries. Normalement le prix tenait déjà compte de la pose des réverbères. Par la suite on a eu une information qu'une autre entreprise avec le même type de réverbères serait moins onéreuse, chf 50'000.-, mais c'est encore un peu cher. En réalité on n'a pas oublié, on n'est peut-être pas assez pressé selon votre souhait, mais si le prix pouvait encore baisser ce serait à l'avantage de notre commune. On aimerait faire autre chose qu'un branchement classique : tranchée ouverte et branchement au Groupe E.
J.-D. Sauser	J'ai une remarque complémentaire concernant cette deuxième question. Je comprends le Conseil communal et je ne suis pas pressé, mais je n'aurais pas vu beaucoup d'inconvénients à ce que le Conseil communal dise seulement qu'il n'avait pas encore de réponse.
T. Perrin (CC)	En réponse à la première question : en effet le Conseil communal avait pour objectif de finaliser le projet d'ici fin janvier, mais pour tout projet il y a des aléas qui font que la situation évolue. Le Conseil communal est serein dans la mesure où il arrivera à finaliser une solution prochainement. Il y a un paramètre qui a changé, à savoir que le Conseil communal voulait engager deux personnes professionnelles pour la rentrée prochaine et que finalement il est apparu qu'une seule personne pour la rentrée scolaire suffirait. C'était une surprise, on travaille maintenant sur une toute autre hypothèse de travail, financièrement on se réjouit mais cela remet en question les pistes à explorer. Je n'ai pas souhaité faire une communication dans le sens où il n'y a pas de partenariat, d'éléments concrets. A l'heure actuelle, on a les inscriptions et on informera prochainement les parents des horaires, tout en sachant que les horaires actuels seront normalement maintenus pour la prochaine rentrée scolaire. C'est l'organisation qu'il convient

	d'affiner, car si on a seulement un engagement à faire, cela laisse la souplesse légale concernant la direction de la structure : avoir notre propre direction ou repartir sur un scénario où on a un partenariat avec une structure avoisinante. On a donc besoin que d'une seule personne professionnelle au vu des inscriptions pour la prochaine rentrée et cela ne remet pas en cause la structure. Notre souhait est que le projet soit finalisé fin mars (organigramme, prix et horaire).
J.-D. Sauser	Tout comme pour la deuxième question, comme il y avait un délai qui était indiqué, on n'aurait pas vu d'inconvénient à ce que le Conseil communal nous dise qu'il n'était actuellement pas en état de répondre à cette question.
T. Perrin (CC)	J'étais en état de répondre et c'était un objectif qui était visé selon le PV, et un objectif visé peut évoluer, surtout dans le cadre d'un tel projet, qui fait appel à différents acteurs : Conseil communal, professionnels, parents et l'office cantonal concerné.
J.-D. Sauser	A mon avis ce point aurait dû être donné lors du point « Communication du Conseil communal ». Comme cela n'a pas été fait, c'est pour ça que j'ai posé la question, mais je suis satisfait de la réponse.
P. Burri	J'ai fait une interpellation à l'époque concernant le site internet de la commune et de la présence de tous les documents en lien avec le Conseil général en ligne. C'est désormais fait, je remercie l'administration communale, tous les documents de 2018 sont en ligne. C'est très pratique il y a une transparence vis-à-vis de tous les citoyens. A propos du chapitre règlements et arrêtés sur le site, il y trois règlements et un arrêté y figurant, mais d'autres règlements importants comme le règlement général n'y figurent pas. Il est mentionné que tous les autres règlements peuvent être consultés au bureau communal. Pourquoi ne pas avoir tous les règlements sur le site ?
A. Lazeyras (CC)	Le Conseil communal va y remédier. Il n'y a pas de raison qu'ils ne figurent pas sur le site.
J.-R. Nussbaum	J'aimerais connaître la vitesse autorisée pour la route de la Vieille Fontaine. Il y a de nouvelles constructions et si la vitesse est de 50km/heure, pas de priorité de droite et si 30km/heure, il y a priorité de droite. Cela commence à poser des problèmes.
F. Beutler (CC)	La vitesse autorisée est de 30km/heure, donc il y a priorité de droite
J.-R. Nussbaum	Il serait judicieux de faire un marquage au sol.
D. Humbert-Droz (CC)	Dans les zones 30 la priorité s'applique lors de croisement de routes de même importance. Les sorties de chemins privés, normalement délimités par une bande de pavés et ce qui n'est pas toujours le cas, ne sont pas au bénéfice de la priorité de droite. Dans les autres endroits de la commune, notamment les grattes et Montézillon, le marquage a été fait uniquement lors de croisement de routes de même importance. La priorité est non liée à la vitesse de la zone mais aux types de chaussées qui se croisent.

10. Divers

Vice-président	La présidente a reçu deux courriers, dont je vais vous faire la lecture. Le premier est envoyé par des citoyens de Champ-du-Moulin au sujet de l'étude de la possibilité d'éteindre les lampadaires durant la nuit à Champ-du-Moulin (lettre annexée). Le Conseil communal a répondu à cette lettre en date du 27 février 2019 (lettre annexée). Le deuxième courrier émane de M. J.-D. Sauser, qui est choqué que M. Matthey ait
----------------	--

	l'adresse électronique des conseillers généraux (lettre annexée).
P. Burri	Doit-il y avoir une réponse du Conseil général ?
Vice-président	Pour le premier courrier, la réponse a été donnée par le Conseil communal, pour le deuxième courrier, M. Sauser attend une réponse.
J.-D. Sauser	Je n'attends plus de réponse. Il n'y a qu'un motif à cette lettre : éviter que n'importe quel courrier soit envoyé à tous les conseillers généraux. Il serait bien que le courrier passe auparavant soit par le Conseil communal, le président du Conseil général, ou l'administration communale.
P. Burri	1^{er} point : Nous sommes en 2019 et les sociétés locales de Rochefort organisent un nombre important de manifestations qui sont liées à cette concordance entre le numéro postal et l'année. Cela a bien débuté avec deux manifestations, qui ont rencontrées plein succès. Nous encourageons le Conseil communal et le Conseil Général à participer aux prochaines manifestations, surtout celles délocalisées pour les apéritifs dans les différents hameaux, qui indépendamment de faire de la politique est un bon moyen d'aller à la rencontre des habitants lors de cette occasion festive. Je rappelle aussi que le site Rochefort2019.ch a un shop qui vend d'excellents produits du terroir. 2ème point : Nous allons ce soir déposer une motion à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil général qui traite de la rémunération des conseillers communaux et conseillers généraux de la commune de Rochefort.
J.-D. Sauser	Je m'occupe du site Rochefort-News et j'avais pris contact avec tous les groupes pour que chacun puisse faire, sans obligation aucune, une parution chaque année d'une à deux pages.
Vice-président	Merci pour cette offre.
P. Burri	Merci à M. Sauser de s'occuper de ce blog. Les actualités y sont publiées régulièrement ainsi que les résultats sportifs des rochefortois dans les différents sports. Positif pour les citoyens et les sportifs qui sont ainsi connus par la population. Il n'y a pas de mérite sportif à Rochefort, en tout cas pas encore. Il y a un apéritif quand on est champion du monde. Parler des sportifs est positif.

Le Vice-président remercie les membres du CC, du CG, les journalistes et les membres du public.

Le Vice-président clôt la séance à 21h57.

Le Vice-président

La Secrétaire

Jean-Michel Künzi

Christelle Quenet

Champ-du-Moulin, le 01.02.2019

Monsieur Antoine Lazeyras, Président de Commune,

Madame Nathalie Fahrni, Présidente du Conseil Général,

Nous avons appris par voie de presse - Littoral Région N° 4622 du 14 décembre 2018, qu'une conseillère générale proposait d'éteindre la lumière pendant la nuit à Champ-du-Moulin pour préserver la faune de la réserve naturelle.

Le temps des fêtes de fin d'année étant passé pour chacun d'entre nous, nous trouvons le moment pour vous interpeler à ce sujet qui nous est très sensible.

Si les habitants de Champ-du-Moulin ont fait le choix de vivre dans cette réserve naturelle, c'est bien sûr parce qu'ils aiment cette vraie nature, cette faune, cette flore, cette tranquillité et cette sécurité. Cette sécurité qui est, par ailleurs, très largement évoquée lors de votre conseil général du vendredi 07 décembre 2018. Une rue éclairée peut, par contre, très souvent inciter un automobiliste à ralentir à l'approche d'une maison et donc diminuer le risque d'accident de personne et/ou d'animaux domestiques (pensons aux enfants, aux chiens et aux chats).

Les lampadaires publics sont à bord des maisons d'habitations, il n'y en a pas dans les Gorges de l'Areuse, ni ailleurs dans la réserve. Pensez-vous réellement que la faune soit perturbée quand vous vous réveillez le matin et que vous voyez un chamois pas très loin de votre jardin ou lorsque que vous découvrez votre verger labouré par les sangliers, ou le renard monter chaque soir le chemin de la gare ? Les chauves-souris ont également trouvés place dans plusieurs de nos habitations... ! L'argument de préserver la faune n'est, à notre sens, ni fondé ni valide.

Nous avons toutes et tous de bonnes raisons personnelles et/ou professionnelles pour souhaiter garder l'éclairage existant actuellement à Champ-du-Moulin.

Quelle que soit la suite qui sera donnée à cette interpellation, nous souhaitons que cette question puisse être discutée avec l'ensemble de la population de Champ-du-Moulin et mise au vote si nécessaire, afin que l'avis de chacun soit pris en compte et respecté et non uniquement l'avis d'une seule personne. A ce propos, nous sommes étonnés que cette personne ne se soit pas approchée de la population de Champ-du-Moulin. Les élus au conseil communal et au conseil général ne sont-ils pas censés être représentatifs, dans la mesure du possible, des besoins et attentes de l'entière population (ou du moins d'une majorité) de notre commune de Rochefort ?

Depuis la fusion des communes, nous sommes entièrement satisfaits de la gestion communale, nous sommes très reconnaissants de votre travail et nous vous en remercions.

Nous souhaitons pouvoir continuer de vivre à Champ-du-moulin de manière paisible dans le respect de la nature et de l'être humain.

Nous espérons, Monsieur le Président de Commune et Madame La Présidente du Conseil Général, que cette lettre retienne toute votre attention.

Nous attendons de votre part d'être informés de la suite de cette proposition d'éteindre la lumière à Champ-du-Moulin.

Nous vous adressons nos meilleures salutations.

Dorothée Liégeois Gerber

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by a horizontal line and a small flourish at the end.

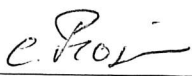
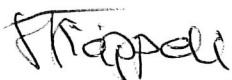
Annexes :

- Signatures des habitants de Champ-du-Moulin qui sont en accord avec cette lettre.
- Article de presse

Habitants de Champ-du-Moulin en accord avec la lettre contre la fermeture de l'éclairage au village.

Noms	Prénoms	Adresses	Dates	Signatures
LIEGEAIS GERBER	Donatien	Dessus 7 2149 Champ-du- Moulin	1/2/19	
GERBER	CHRISTIAN	DESSUS 7 2149 CHAMP-DU-MOULIN	2/2/2019	
Béguin	Christopher	Dessous 2 2149 champ-du-moulin	4/2/2019	
Straubhaar	Cindy	DESSOUS 2 2149 Champ-du-Moulin	4/2/2019	
BONFIGLIO	SEBASTIANO	DESSOUS 7 2149 CHAMP DU MOULIN	4/2/2019	
Racine	Alexandre	La Loccine 1/4 Champ-du-Moulin dessous 8	4.2.19	A. Racine
Tharin	Catherine	Dessous 8 2149 Champ-du-Moulin	4/2/19	
Scherer	Patrice	Dessous 5 2149 Champ-du-Moulin	7.2.19	
Tieche	André	Dessus 1 2149 Champ-du-Moulin	7.2.19	
Bonfiglio	Docteur	Dessous 7 2149 Champ-du-Moulin	7.2.19	

Habitants de Champ-du-Moulin en accord avec la lettre contre l'extinction de l'éclairage au village.

Noms	Prénoms	Adresses	Dates	Signatures
PROGIN	CORINNE	DESSUS 8A	7.02.2019	
FRASSE	PRISCA	DESSUS 8	7.2.2019	
Bisanti	Estella	Dessous 7	9.2.2019	
Rusconi	Mario	champ-du-moulin ¹²	11.2.2019	
Perrin	Gérard	Dessus 10	12.2.19	
Gibson	Ariane	Dessus 10	12.2.19	
Kaappeli	Jarime	Dessus 10	12.2.19	

AGENDA

COLOMBIER

Centre Prévention et Santé

expo photos

«Lumières d'ici et d'ailleurs»

François Treuthardt

à voir jusqu'au 20 janvier 2019

lu au ve, de 8 h à 18 h

sa et di, de 9 h à 17 h

CORTAILLOD

Bibliothèque

contes de Noël pour

les enfants de 6 à 10 ans

collation offerte

ma 18 décembre, dès 15 h 30

Cort'Agora

«Gros mensonges»

La Claqué

lu 31 décembre, 18 h 15

jusqu'au 26 janvier

Infos et réservation:

www.laclaque.ch

GORGIER

Grande Salle

Noël pour les 65 ans et +

Du groupe des paysannes Gorgier

Chants, théâtre, collation offerte

Collecte en faveur de

«Table ouverte»

(Prendre sa tasse)

sa 16 décembre, 14 h

entrée libre

Pour signaler toute manifestation:

redaction@littoralregion.ch

(au moins 15 jours à l'avance)

ROCHEFORT

Un budget 2019 très légèrement déficitaire

Le Conseil général de Rochefort s'est réuni le vendredi 7 décembre, pour son dernier Conseil général de l'année. Au menu de cette séance: une clause d'urgence pour une participation financière de 235'206 fr. à la création d'un sous-voie à la gare de Montmollin-Montezillon.

À cette occasion, le Conseil général a validé unanimement le budget 2019 qui présente un excédent de charges de 4000 fr. Cette prévision budgétaire 2019 atteste de la bonne santé des finances communales, d'autant qu'elle intègre des dépenses extraordinaires non pérennes de quelque 131'000 fr. Les différents partis ont relevé la gestion prudente et efficace des comptes dans un contexte actuel difficile pour certaines communes.

Au menu de cette séance, une clause d'urgence concernant le rapport du Conseil communal au conseil général relatif à la participation financière (répartition des frais) de la Commune consécutivement à la construction d'un passage inférieur à Montezillon. En litige depuis 2014 avec les CFF qui souhaitaient une participation de 306'600 fr. de la commune de Rochefort pour la création d'un passage inférieur (sous-voie) dans le secteur de la halte CFF Montmollin-Montezillon, l'OFT (Office

fédéral des transports) a tranché: la Commune doit payer 235'206 fr. aux CFF SA, soit 15 % des coûts totaux de 522'600 fr. «Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous acceptons cette importante dépense, mais étant donné que, d'une part, la sécurité est améliorée, et d'autre part, qu'un recours coûterait sans doute cher sans assurance aucune que notre charge n'augmente encore, nous allons accepter ce rapport», a estimé un des élus. C'est donc à l'unanimité que ce rapport a été accepté, avec l'espoir que la commune de Val-de-Ruz participe également comme évoqué lors de discussions en 2012-2013.

Le rapport du Conseil communal proposant le classement de la motion du Parti libéral-radical intitulée «Les Rochefortois-es roulent avec leur propre énergie. Une proposition simple et concrète du PLR pour relever les défis de la mobilité du futur» a été acceptée par 11 voix. Tout comme le Conseil communal, le législatif a jugé cette motion trop restrictive. Il s'est toutefois montré favorable à mener une réflexion globale sur une énergie et une mobilité respectueuses de l'environnement. La motion du GER «Sécurité des usagers des voies publiques» qui demande au Conseil communal d'améliorer la sécurité avec, notamment, la création d'un trajet

piétonnier allant du carrefour de Rochefort à l'entrée de Chambrelin par une mise en conformité de la hauteur du trottoir sur toute sa longueur, a été acceptée avec 10 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions. «N'attendons pas un accident pour faire quelque chose», a déclaré le premier signataire de la motion. Certains points ayant été jugés judicieux et d'autres peu réalistes, tous les différents partis sont néanmoins tombés d'accord sur le fait que la sécurité publique est importante.

Au chapitre des interpellations, une conseillère générale a proposée d'éteindre la lumière durant la nuit à Champ-du-Moulin afin de préserver la faune de la réserve naturelle. Le Conseil communal a signalé que les sociétés locales proposeraient une animation mensuelle durant l'année 2019, année qui correspond au code postal de la commune. La population sera prochainement informée à ce sujet par le biais d'un tous-ménages.

Les Autorités politiques de Rochefort ont accueilli les nouveaux citoyens: 7 jeunes ayant fêté leur majorité civique durant l'année 2018 et 8 personnes naturalisées suisses. Tout ce petit monde a ensuite partagé un repas convivial dans le foyer du Bâtiment communal polyvalent

Nadja Hofmann

Ch. de la Baconnière 41

2017 Boudry

Tél. 032 842 50 40

Carrosserie
Häni

Ecoute
Respect
Disponibilité
EMERY
Pompes Funèbres





Commune de Rochefort

(Neuchâtel)

Administration communale
Place du Collège 4
CH - 2019 Rochefort

Tél. 032 / 855 11 19
Fax 032 / 855 14 83

commune.rochefort@ne.ch
www.rochefort.ch

CCP 20 - 1486 - 3

Madame
Dorothée Liégeois Gerber
Champ-du-Moulin-Dessus 7
2149 Champ-du-Moulin

Rochefort, le 27 février 2019

N/réf. : CC/NM _ 6150

Extinction nocturne de l'éclairage public

Madame,

C'est avec intérêt que le Conseil communal a pris connaissance du contenu de votre courrier du 1^{er} février dernier, reçu le 19 février 2019, relatif à l'objet précité.

Aux yeux de l'exécutif, la problématique de l'extinction nocturne de l'éclairage public doit dans un premier temps être examinée sous un angle global, c'est-à-dire pour l'ensemble de la Commune, en évaluant notamment l'efficacité de la mesure, sa faisabilité technique et son impact économique.

Ce n'est qu'après cette étude générale que le Conseil communal sera en mesure de faire une proposition à son législatif. A ce jour, celle-ci n'a pas encore débuté.

Bien entendu, notre Autorité considérera votre position sur la question – partagée par bon nombre d'administrés du hameau de Champ-du-Moulin au vu de la liste des signataires figurant en annexe à votre lettre – dans le cadre des réflexions qu'il mènera à futur.

Dans l'intervalle, il va sans dire que notre exécutif demeure à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à la présente et, en espérant ainsi avoir répondu à votre attente, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La secrétaire,

C. Bavaud

Le président,

A. Lazeyras

Copie de la présente adressée à :

Conseil général Rochefort.

Conseil communal Rochefort.

Aux cosignataires de votre lettre.

Jean-Denis Sauser
Conseiller général
Route de Bourgogne 7
2019 Rochefort

Rochefort, le 27 décembre 2018

Madame Nathalie Fahrni
Présidente du Conseil général
Bâtiment communal polyvalent
Place du Collège 4
2019 Rochefort

Séance du Conseil général de Rochefort du vendredi 7 décembre 2018

Madame la présidente,

Je précise que c'est en ma qualité personnelle que j'interviens par la présente. Je tiens préalablement à souligner l'excellent état d'esprit dans lequel s'est déroulée la séance précitée, ce qui m'a fort réjoui. Je vous félicite de la façon dont vous avez mené les débats.

Deux éléments m'ont toutefois surpris en relation avec cette séance, l'un d'eux s'étant déroulé avant et l'autre après la séance. Pour l'instant en tout cas, je n'interviendrai que concernant le premier de ces éléments. Je verrai par la suite si j'interviendrai pour le second.

Le premier élément concerne un e-mail envoyé directement à l'ensemble des membres des autorités législative et exécutive de notre commune par M. Bernard Matthey de Montezillon, un ou deux jours avant la séance. Ce qui m'interpelle le plus dans cette affaire, c'est que je me demande comment M. Matthey s'est procuré l'ensemble des adresses mail des 28 élus communaux. Je vous demande de bien vouloir me renseigner à ce sujet quand vous le pourrez, tout du précisant que je n'interviendrai d'aucune manière contre le « transmetteur de cette information ». Le seul but de la présente intervention est de faire savoir que de telles choses ne devraient pas se faire, un message destiné à tous les membres des autorités devant à mon avis de préférence, voire obligatoirement, passer par la présidence du législatif ou de l'exécutif ou alors par le Bureau communal. Cette façon de faire exclurait l'envoi de messages inutiles, voir injurieux, ce qui je le précise n'est pas du tout le cas en l'espèce, à tout le moins pour le second des termes.

Restant dans l'attente de votre prochaine réponse dès que vous serez en mesure de me la donner et vous en remerciant d'avance, veuillez agréer, Madame la présidente, mes salutations les meilleures.



Jean-Denis Sauser